

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et es arréages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera considéré continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désireront s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. **ABONNEMENT :**
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

- Revue de la Semaine : Nouvelles de Rome.—Installation des membres du nouveau chapitre de la cathédrale de St. Germain de Rimonski.—Funérailles de Messire Félix Buteau, vicaire-supérieur au Collège Ste. Anne ; nécrologie sur ce vénérable prêtre.
- Causerie Agricole : Instruments d'agriculture (Suite) : des charnières ; définition d'un bon labour ; temps nécessaire pour effectuer le labour ; conditions d'une bonne charrue ; son efficacité.
- Sujets divers : Rapport de MM. les directeurs de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata : noms des officiers et directeurs de cette société, pour l'année 1878.—Fabrication du sucre de betteraves dans la Province de Québec.—Vaches qui retiennent leur lait.—L'eau de rivière donné au cheval.
- Correspondances : Utilité des annonces dans les journaux d'agriculture.—Les fils de nos cultivateurs.—Apiculture.
- Choses et autres : Spéculation sur la vente du foin à Montréal.—Projet d'association, par M. P. B. Benoit, membre du Conseil d'agriculture, pour la vente des fourrages.
- Recettes : Guérison de la "pépie" chez la volaille.—Ciment pour coller la vaisselle.

REVUE DE LA SEMAINE

Les dernières nouvelles reçues par le télégraphe, nous apprennent que Sa Sainteté le Pape Pio IX a une éruption au visage qui l'empêche de manger depuis douze heures (?).—Nouvelle invention des sectaires. Tout en lançant cette nouvelle, on a le soin de dire que les journaux catholiques, publiés à Rome contredisent cette nouvelle.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*, sur les nouvelles de Rome, en date du 22 décembre :

"Le Pape va de mieux en mieux. S'il garde le lit, c'est pour éviter le retour des douleurs rhumatismales. Il a bonne appétit, il travaille, il reçoit les cardinaux, les évêques, les secrétaires des congrégations ; ses forces se sont relevées, et, de l'a-

ven même des ennemis, il n'y a jamais eu ni péril ni gravité dans l'état de Sa Sainteté.

"D'où vient cependant qu'ils font des calculs sur le futur conclave ? Ces calculs visent à la finesse, ils ne sont qu'imbeciles ; et l'Esprit de Dieu les déjouera parce qu'il a, lui aussi, ses calculs, dont l'avenir seul peut être admirer la grandeur.

"Pour le moment, les maîtres de Rome auraient nommé secrètement un commissaire royal, lequel, à la mort du Pape, se présenterait au Vatican sous le prétexte d'apposer des scellés et de garantir les propriétés du Pontife défunt, et aussi les propriétés nationales, c'est-à-dire les galeries, les musées, les trésors artistiques, etc. Le palais apostolique ne serait plus ce lieu que la loi des garanties a appelé *immune*. Cependant le commissaire de Victor-Emmanuel (je dis de Victor-Emmanuel en supposant qu'il soit encore roi ou vivant à l'époque de la vacance du siège pontifical) se trouverait en face du camorlingue, de la sainte Eglise, qui est l'Emme Pecci : grand, figure, grand caractère. Qu'arriverait-il ? Probablement le cardinal camorlingue ferait former les postes ; et le gouvernement italien n'aurait pas la ressource des fausses clés qui lui ont ouvert le palais des conclaves au Quirinal. Il faudrait abattre la porte, elle est de bronze. La papauté a prévu les violences de ce genre. Pour elle la lutte est l'état normal.

Les journaux officieux ne cessent de répéter que l'élection du futur Pape est absolument indifférente à l'Italie. Cette insistance est un fort mauvais signe. Ils ajoutent que le conclave jouira d'une liberté absolue, que cette liberté sera garantie par le gouvernement, que des corps de troupes garderont les abords du Vatican et l'entoureront de façon à empêcher toute surprise : autre mauvais signe. A entendre les initiés, les cardinaux seraient plutôt gardés à vue et recevraient tout bas l'ordre d'élire un Italien.

Cependant, nous ne sommes pas au temps où les Etats catholiques pouvaient compter sur certains membres du sacré collège et fomenter des intrigues dans un conclave. Ces temps sont passés, et les princes de l'Eglise procéderaient à l'élection avec une union de cœur parfaite et avec une intelligence complète de la situation de l'Eglise. On parle fréquemment du droit de vote. Ce droit n'a pas jamais existé, *pro bono pacis* ; le

Revue Mr F Rouleau
 Pointe-Clair